



Information CGT



Activité partielle pour Garde d'enfant V2

Comme précisé par la **DIRECCTE** (inspection du travail),

Le placement en activité partielle est un droit afin de protéger les salariés ainsi que leurs enfants.

- La direction ne peut pas imposer la prise de congé aux salariés.
- Le choix de garde des enfants incombe aux seuls parents et ne peut être imposé par la direction.

Tous les salariés qui ne peuvent pas télétravailler, parce que leur poste ne le permet pas ou parce que cela n'est pas gérable avec les enfants à la maison, pourront bénéficier de l'activité partielle pour garder leurs enfants.

- **le seul justificatif** nécessaire pour être en activité partielle au motif garde d'enfant en période de confinement est une attestation sur l'honneur stipulant « Qu'il est le seul des deux parents à bénéficier de l'activité partielle au motif de la garde d'enfant ».

Précision :

- Nous sommes en période de confinement et suite aux annonces du président de la république tous les établissements de garde d'enfant sont fermés.
- **La CGT procédera à la vérification du dispositif et s'adressera par courrier, directement à l'inspection du travail en cas de non-respect des droits des salariés.**



Elisabeth BORNE  @Elisa... · 2 avr. ...

Tous les salariés qui ne peuvent pas télétravailler, parce que leur poste ne le permet pas ou parce que cela n'est pas gérable avec les enfants à la maison, pourront bénéficier de l'activité partielle pour garder leurs enfants. Cela ne coûtera rien aux entreprises.



72 129 146

Elisabeth BORNE : ministre du travail

Notre directrice des ressources humaines montre encore une fois le peu de considération qu'elle a pour les salariés. Elle joue la montre pour semer le trouble afin que les salariés qui n'ont aucun mode de garde d'enfant ne se mettent pas en activité partielle, les mettant dans une situation extrêmement difficile.

Mais à la fin des vacances scolaires elle sortira sa bannière :

« Construire ensemble la solution pour faire face à la hausse de la demande client »

La direction demandera aux salariés de venir en heures supplémentaires allant jusqu'à les imposer. Les Moteurs plus important que l'humain voilà la vraie nature de notre service RH bien aidé par la complaisance de certains responsables qui comme des moutons appliquent à la lettre ce qui leurs est dicté.

La CGT défendra toujours les droits des salariés. Nous vous invitons à prendre contact avec nous si vous rencontrez le moindre problème tel : 94195.

La cgt